

SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL)

Avocats

56 Place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE

Tél : 04.50.97.21.81

contact@fallion-dubreuil-avocats.fr

Vente aux enchères publiques

à SCIONZIER (74950)

48, avenue de la Colombière

en un seul lot

**Une maison d'habitation d'une surface habitable
de 159,26 m² avec cave et jardin**

comprenant deux logements indépendants

**l'un au rez-de-chaussée et l'autre au 1^{er} étage avec
combles à finir d'aménager
ainsi qu'un hangar aménagé**

Mise à prix :

CENT VINGT CINQ MILLE EUROS

(125 000 €),

frais en sus

Le JEUDI 10 DECEMBRE 2026 à 14 h 00

À l'audience du Juge de l'exécution chargé des saisies
immobilières du **Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE**
(74), au Palais de Justice, 18 quai du Parquet.

À la requête de **FONDS COMMUN DE TITRISATION CEDRUS**, ayant pour société de gestion, la **société de gestion IQ EQ MANAGEMENT (anciennement dénommée EQUITIS GESTION)**, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 431 252 121, dont le siège social est à PARIS (75017), 6 Place de la République Dominicaine, représenté par son recouvreur, la société **MCS et ASSOCIES**, société par actions simplifiée à associé unique, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 344 537 206, ayant son siège 256 bis rue des Pyrénées 75020 PARIS, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES**, société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 605 520 071, dont le siège social est à LYON (69003), 4 boulevard Eugène Deruelle, en vertu d'un bordereau de cession de créance en date du 01/08/2023 soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

Désignation des biens

Sur la commune de **SCIONZIER (74950)**, **48 avenue de la Colombière**, sur les parcelles cadastrées section J, sous les numéros 39 (5a 81ca), 40 (96a) et 41 (27ca), **un tènement immobilier comprenant :**

- **une maison à usage d'habitation** avec cave en sous-sol, comprenant deux logements indépendants :

✓ **au rez-de-chaussée**, un appartement se composant d'une entrée, d'une cuisine, d'un salon de deux chambres, d'une salle de bain avec WC,

✓ **au 1^{er} étage** avec accès par un escalier extérieur qui conduit à une terrasse couverte construite au dernier étage du hangar attenant, un appartement se composant d'une entrée avec un couloir de distribution desservant un salon, une cuisine, deux chambres, une salle de bain et un WC, un balcon et un escalier qui conduit au **deuxième étage** où se trouve des **combles aménagées en travaux** comprenant cinq pièces,

- **un hangar sur deux niveaux** avec terrain attenant, comprenant :

✓ **au rez-de-chaussée**, un bureau, un WC, un entrepôt et un espace ouvert abrité,

✓ **à l'étage**, une grande terrasse avec accès au 1^{er} étage de la maison d'habitation, deux aménagements et un grenier.

Occupation : Les locaux sont occupés par les débiteurs saisis et leurs enfants. L'appartement du rez-de-chaussée est occupé occasionnellement à titre gratuit, par les parents d'un des débiteurs saisi.

Le tout plus amplement décrit du PV de description dressé le

19 juin 2025 par Maître Frédérique NEGRI, commissaire de justice associée de la SELAS SAGE & Associés, annexé au cahier des conditions de la vente.

Visite : Par commissaire de justice, **le vendredi 20 novembre 2026 de 11 heures à 12 heures**

Enchères : (articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution) : elles ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), porteur d'un **chèque de banque** d'un montant de **12 500,00 €** ou d'une caution bancaire irrévocable.

Renseignements :

1. **Au greffe du TJ de BONNEVILLE** (Tél : 04.50.25.48.00), où chacun peut prendre connaissance du cahier des conditions de la vente déposé le 1^{er} septembre 2025 et du PV de description y annexé (RG N° 25/1530)

2. **Au cabinet de la SELARL F.D.A. (FALLION-DUBREUIL**, avocats et sur

<https://avoventes.fr/cabinet/fda-fallion-dubreuil-bonneville>

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 12 octobre 2026
SELARL F.D.A